Belgian
Asset Managers
Association

Valeurs nettes d'inventaire (VNI)

Publication sur le site internet de BEAMA des VNI les plus récentes des OPC et compartiments d'OPC distribués publiquement en Belgique

L'investisseur peut désormais consulter les VNI les plus récentes des OPC des promoteurs participants via le site internet www.beama.be.

Le document publié sur le site internet de BEAMA est réalisé quotidiennement, à partir des données mises à disposition par les promoteurs ou les prestataires de services financiers. Il se présente sous la forme d'un fichier PDF.

La responsabilité de l'exhaustivité et de l'exactitude des données reprises incombe à l'OPC ou à la société de gestion d'OPC désignée par l'OPC.

Les OPC, repris dans ce document via internet, répondent à l'obligation légale de publication des valeurs nettes d'inventaire (VNI) des OPC distribués publiquement en Belgique (A.R. du 4/3/2005 art. 101, 121, 131). En commun accord avec la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, des exigences spécifiques à la publication via internet sont mises d'application.

La publication des VNI via le site internet de BEAMA a plusieurs objectifs:

- L'investisseur obtient, via un e-medium simple et accessible, une vue d'ensemble globale et uniforme par promoteur de tous les OPC avec mention du nom, de la nationalité, de la devise, de la VNI et de la date correspondante. Les coordonnées du promoteur sont également fournies.
- La recherche des OPC est simple.
- Les VNI des différents OPC peuvent être comparées aisément.

Febelfin
Rue d'Arlon 82 • B-1040 Bruxelles | http://www.beama.be
T +32 2 507 68 11 | F +32 2 507 69 79

- BEAMA s'est donné comme objectif de proposer aux investisseurs des publications supplémentaires relatives aux OPC via le même site internet (donc 1 adresse url). Nous songeons à cet égard à des contributions scientifiques, à des informations sur le fond et à des commentaires concernant le secteur des OPC, notamment dans le cadre d'une offre didactique d'information pour l'investisseur.

- Cette publication via un réseau électronique constitue une approche durable et écologique.

Les modalités sont les suivantes:

- Les données diffusées via le site internet www.beama.be seront équivalentes à celles publiées traditionnellement dans les quotidiens. La liste sera clairement distincte de toute forme de matériel publicitaire.

- Les VNI des OPC non repris chez BEAMA continueront à paraître dans un ou plusieurs quotidien(s) publié(s) en Belgique[1].

- Il est toujours possible d'obtenir les VNI auprès du service financier des promoteurs via le réseau d'agences (guichets ou guichets automatiques dans les selfbanks) ou par téléphone.

- Si les promoteurs passent d'une publication dans les journaux à une publication électronique via www.beama.be, ils doivent prévoir des disclaimers spécifiques et explicatifs dans les quotidiens. Ceux-ci indiqueront à l'investisseur où les VNI sont disponibles.

- L'impact de cette modification de la publication en termes de coûts sera commenté dans le prochain rapport annuel de l'OPC.

16/03/2009

[1] Pendant la phase initiale, les OPC qui publient leurs VNI sur le site internet de BEAMA, publieront également ces VNI dans les journaux.